



# COMMISSION DES AMÉNAGEMENTS URBAINS

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Pieren Jean-Luc	UDC	Président
Chollet Clarence	Les Verts	Vice-présidente
Bueche Pierre-Alain	PLR	Secrétaire-rapporteur
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Geiser Daniel	PLR	Membre
Moratel David	PS	Membre
Senn Cédric	PS	Membre
Tripet Yann	PLR	Membre
Weber Pierre	-	Membre

### 2. Nombres de séances

1<sup>er</sup> Décembre 2016

16 Janvier 2017

29 Mai 2017

### 3. Sujets traités

#### 3.1. Divers – solde 2015-2016

Totem entrées de villages

Etude de bruit de la traversée de boudevilliers

Traversée de Coffrane

#### 3.2. Aménagement de la route cantonale de Chézard-Saint-Martin

Présentation du projet par RWB Groupe SA, M. Olivier Chuat

Analyse par la commission

Discussions et propositions sur plusieurs points de détails

Présentation du projet amendé au Conseil Communal le 19 juin 2017, par Christian Hostettler.

Acceptation du projet final par la commission, lors de la séance prévue le 14 août 2017

---

### 3.3. Projet d'aménagement de la place du Tilleul à Savagnier

---

Présentation du projet par l'Association RUN, M. Pierre Boillod

Analyse par la commission

Discussions et propositions sur plusieurs points de détails

Procès verbal en attente à ce jour

Un rapport particulier sera établi dans le cadre de la demande de crédit.

---

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Aménagement de la route cantonale de Chézard-Saint-Martin

---

De manière générale, limiter le pavage au strict nécessaire.

Revoir la nécessité de nouvelles plantations d'arbres – privilégier les bacs – pas de racines invasives.

L'exemple de Dombresson est bon.

De manière générale, les revêtements en chaille sont à éviter pour des raisons multiples notamment concernant l'entretien de ces surfaces.

Demande que les arrêts de bus soit écartés de la chaussée, dans la mesure du possible.

Prendre l'exemple de la « demi-baignoire » exécutée à Dombresson.

Une réflexion générale est faite sur le transfert modal.

### 4.2. Projet d'aménagement de la place du Tilleul à Savagnier

---

Une étude sur l'état des canalisations existantes sera établie ou confirmée avant la présentation du projet au Conseil général, demande de crédit.

Une plus grande mixité pavés et enrobé est souhaitée – limiter le pavage au strict nécessaire.

Les travaux d'aménagement doivent être aboutis – l'abri public doit être compris dans la demande de crédit.

Les adjudications devraient être faites en séparant les travaux concernés par l'Etat et ceux concernés par la Commune.

Les Hauts-Geneveys, le 8 juin 2017

Au nom de la Commission des  
aménagements urbains  
Le président  
Pieren Jean-Luc





# COMMISSION DES AGRÉGATIONS ET NATURALISATIONS

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

---

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Carrard Marcel	PLR	Président
Romerio Isabelle	PS	Vice-présidente
Geiser Claudine	PLR	Secrétaire-rapporteure
Debrot Laurent	Les Verts	Membre
Martinez Vincent	PDC	Membre

### 2. Nombres de séances

---

3 séances ont eu lieu jusqu'à fin mai 2017.

### 3. Rôle

---

La nationalité suisse s'acquiert par filiation, par adoption ou par naturalisation.

Pour rappel, notre commission prend connaissance, analyse les dossiers de demande de naturalisation et donne ensuite son préavis.

Il y a 2 types de naturalisation, ordinaire et facilitée. Plusieurs critères doivent être remplis pour obtenir une naturalisation. Le demandeur doit avoir séjourné 12 ans en Suisse pour une naturalisation ordinaire et 3 ans pour une naturalisation facilitée, participer à la vie économique et sociale, assumer une autonomie financière, parler le français convenablement et n'avoir ni de dettes, ni d'antécédents judiciaires majeurs.

### 4. Sujets traités

---

Notre commission a traité 19 dossiers de juillet 2016 à fin mai 2017 soit

- 11 dossiers le 27 octobre 2016
- 7 dossiers le 16 janvier 2017
- 1 dossier le 4 mai 2017

Les candidats à la naturalisation provenaient principalement d'Italie (6), de France (4) et du Portugal (3).

## **5. Décisions importantes**

---

Toutes les demandes ont reçu un avis favorable.

## **6. Autres**

---

Pour information, en janvier 2018, la nouvelle loi fédérale sur la naturalisation entrera en vigueur.

Principaux changements :

Pour les naturalisations ordinaires, il faudra être porteur d'un permis C pour déposer une demande de naturalisation et la durée de séjour passe de 12 à 10 ans.

Les personnes au bénéfice d'un autre type de permis de séjour ne pourront pas déposer une demande de naturalisation quel que soit leur durée de séjour en Suisse.

Nous n'avons pas eu à traiter de demande d'agrégation (demande d'une personne d'être originaire de la commune de son domicile).

Val-de-Ruz, le 23 mai 2017

Au nom de la Commission des  
agrégations et naturalisations  
Le président  
Carrard Marcel



# COMMISSION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DURABLE

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Lugon Alain	Les Verts	Président
Geiser Daniel	PLR	Vice-président
Junod Jean-Philippe	PS	Secrétaire-rapporteur
Blandenier Christian	PLR	Secrétaire-adjoint
Bueche Pierre-Alain	PLR	Membre
Hon Filip	PLR	Membre
Pauchard Olivier	PLR	Membre
Pieren Jean-Luc	UDC	Membre
Vallat André	PS	Membre

### 2. Nombres de séances

Une séance : 13.09.2016

### 3. Sujets traités

#### 3.1. Plan directeur sectoriel du Chillou

Le plan directeur sectoriel du Chillou a déjà été remis au canton (SAT) à fin juin, en précisant que la CDTD devait encore être saisie de ce dossier. L'objectif de cette zone est de rééquilibrer le ratio habitants/emplois et faire en sorte que l'on puisse travailler et habiter à Val-de-Ruz. Le plan sectoriel a pour but de présenter au canton les intentions de la commune, et de définir l'organisation spatiale de la zone. Il devra être validé par le Chef de Département.

Les propriétaires actuels ont été avertis par courrier. A terme, la commune souhaiterait acquérir l'ensemble de la zone pour pouvoir développer le site de manière coordonnée. Plusieurs entreprises ont déjà manifesté leur intérêt pour s'installer dans cette zone d'activités.

### 4. Décisions importantes

#### 4.1. Préavis sur le plan directeur sectoriel du Chillou

L'Etat a confirmé que le dézonage de 10 ha pour la zone d'activités économiques du Chillou a été pris en compte dans le dimensionnement de la zone à bâtir de la Région, et ne nécessitera aucune compensation

supplémentaire. Par contre les surfaces d'assolement perdues devront être compensées. Des possibilités de compensation ont été identifiées sur le territoire.

Moyennant les remarques émises en séance, les commissaires ont préavisé favorablement les principes émis dans le plan directeur sectoriel du Chillou.

## **5. Autres**

---

Plan directeur régional, signé par les exécutifs concernés, transmis officiellement au Canton à fin mai 2016 via le Réseau Urbain Neuchâtelois.

Cernier, le 7 juin 2017

Au nom de la Commission du  
développement territorial et durable  
Le président  
Lugon Alain

# COMMISSION DE POLICE DU FEU RAPPORT DE L'ANNEE 2016

## COMMUNE DE VAL-DE-RUZ

### 1. COMMISSION DE POLICE DU FEU

1.1 Président: François Cuche, conseiller communal

Adresse : Sécurité  
Rue Charles l'Eplattenier 1  
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane

Membres: voir liste des membres annexée

Adresse administration communale

Sécurité  
Rue Charles l'Eplattenier 1  
2206 Les Geneveys-sur-Coffrane  
Tél. 032 886 56 32

## 2. PREVENTION ET PROTECTION INCENDIE

2.1 Inspection périodique des bâtiments (y compris permis d'occupation délivrés) selon les articles 22 à 30 de la Loi sur la prévention et la défense contre les incendies et les éléments naturels ainsi que les secours (LPDIENS) du 27 juin 2012 et les articles 54 à 56 de son Règlement d'application (RALPDIENS) du 24 mars 2014.

2.1.1 Nouveaux bâtiments / changement d'affectation :  
Art. 55 RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	2
Nombre de décisions données	1
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	18

Remarques :

*Les visites des nouveaux bâtiments ont été malheureusement inscrites sous les contrôles périodiques. Lorsque le permis de construire concerne une transformation, l'ensemble du bâtiment est visité lors du contrôle de conformité.*

2.1.2 Bâtiments devant être utilisés au moins une fois tous les 10 ans (visites renouvelées tous les 10 ans). Par exemple, les bâtiments d'habitation, administratifs etc.  
Art. 56 lettre a RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	225
Nombre de décisions données	21
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	103

Remarques :

2.1.3 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 8 ans (visites renouvelées tous les 8 ans). Par exemple, les bâtiments d'habitation avec entreprise artisanale, etc.  
Art. 56 lettre e RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	22
Nombre de décisions données	5
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	42

Remarques :

2.1.4 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 4 ans (visites renouvelées tous les 4 ans). Par exemple, les bâtiments agricoles, homes, carrosseries, hôtellerie, etc.  
Art. 56 lettre b RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	65
Nombre de décisions données	11
Nombre de décisions non exécutées à ce jour	71

Remarques :

2.1.5 Bâtiments devant être visités au moins une fois tous les 2 ans (visites renouvelées tous les 2 ans). Par exemple, les hôpitaux, industries avec risques particuliers, etc.  
Art. 56 lettre c RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés	2
Nombre de décisions données	1

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 6

Remarques :

**2.1.6** Bâtiments devant être visités annuellement (visites renouvelées chaque année). Par exemple, les cinémas, théâtres, constructions temporaires, etc.

Art. 56 lettre d RALPDIENS

Nombre de bâtiments inspectés 0

Nombre de décisions données 0

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 7

Remarques :

**2.1.7** Total des inspections (points 2.1.1 à 2.1.6)

Nombre de bâtiments inspectés durant l'année 316

Nombre de décisions données durant l'année 39

Nombre de décisions non exécutées à ce jour 247

**2.1.8** Total des bâtiments (polices) sis sur le territoire communal (chiffre donné par l'ECAP à partir du 1<sup>er</sup> janvier, Tél. 032 889 62 22) 6479

Remarques :

**2.1.9** Pourcentage des inspections exécutées durant l'année par rapport au total des bâtiments (polices) 4.88 %

Remarques :

**2.2 Pour les communes n'utilisant pas le logiciel "Polfeu"**

Joindre une copie au présent rapport du récapitulatif des visites de l'année considérée, avec mise à jour des décisions non exécutées durant l'année écoulée, ainsi que celles non exécutées durant les années précédentes

Remarques: aucune

*Comme évoqué les années précédentes, Val-de-Ruz poursuit son processus de remise à niveau de l'activité de la police du feu.*

Val-de-Ruz, le 13 février 2017

Commission de la police du feu :

L'administratrice:



Le président:



Nom	Prénom	Fonction	Adresse
Allisson	Emilien	Membre	Grand'Rue 36b - 2056 Dombresson
Augsburger	Laurent	Membre	Passage des Condémines 3 - 2056 Dombresson
Callias	François	Membre	Au Ruz Baron 13
Challandes	Pierre-Frédéric	Membre	Rue des Prélets 6 - 2046 Fontaines
Cuche	Pierre-Etienne	Membre	Le Côté 10 - 2058 Le Pâquier
Diacon	Olivier	Membre	Chemin de l'Orée 2 - 2056 Dombresson
Emourgeon	Raphaël	Membre	Impasse des Alisiers 2 - 2053 Cernier
Etienne	Michel	Membre	Rue des Frênes 28 - 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Favre	Jean-Bernard	Membre	Marronniers 4 - 2052 Fontainemelon
Feuz	Jean-Bernard	Membre	Allée des Peupliers 2a - 2056 Dombresson
Gandolfo	Simon	Membre	Passage-du-Roy 7 - 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Hadorn	Willy	Membre	Centre du village 2 - 2058 Le Pâquier
Huguenin	Patrice	Membre	Chemin des Vergers 6 - 2057 Villiers
Jacot	Christophe	Membre	Chemin des Lilas 14, 2206 Les Geneveys-sur-Coffrane
Jacot	Claude-Alain	Membre	Chemin des Pommiers 12 - 2052 Fontainemelon
Jacot	Pierre-André	Membre	Rue de la Lessiverie 3 - 2207 Coffrane
Kaeser	Christian	Membre	Chemin des Pommiers 30 - 2052 Fontainemelon
Kohli	Olivier	Membre	Les Dévins 8 - 2058 Le Pâquier
Leuenberger	Francis	Membre	Rue de la Chapelle 17 - 2208 Les Hauts-Geneveys
Meyer	Jean-Pierre	Membre	Rue du Temple 3 - 2046 Fontaines
Oppliger	Hervé	Membre	Le Crêt-de-Châble 7 - 2057 Villiers
Otter	André	Membre	Rue du Bois-Noir 12 - 2053 Cernier (dès le 01.10.2016)
Pessotto	César	Membre	Rue de l'Ouest 17 - 2052 Fontainemelon
Polletta	Olivier	Membre	La Jonchère 49 - 2043 Boudevilliers
Rollier	Serge	Membre	Rue des Monts 3 - 2053 Cernier
Widmer	Jean-Paul	Membre	Route de Bayerel 6 - 2063 Engollon
Wüthrich	Christian-Marc	Membre	Sur les Roches 3 - 2058 Le Pâquier

Dernière mise à jour le 20.12.2016 /CV



## COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES

### Rapport d'activités 2016

#### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Soguel André	PLR	Président
Guyot Pierre-Ivan	PS	Vice-président
Krähenbühl Francis	PLR	Secrétaire-rapporteur
Ammann Tschopp Christine	Les Verts	Secrétaire-adjointe
Beausire Thierry	PLR	Membre
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Geiser Raphaël	PLR	Membre
Haldenwang Micaël	UDC	Membre
Moratel David	PS	Membre

#### 2. Nombres de séances

La commission est restée avec la même composition depuis sa constitution soit le 7 septembre 2016.

Nous tenons à relever l'excellente collaboration avec le Conseil communal et en particulier au sujet des défis financiers futurs à relever pour notre commune.

9 séances du 7 septembre 2016 au 1 juin 2017. Une dernière séance est prévue le 14 juin afin de traiter le rapport sur l'aménagement de la Place du Tilleul à Savagnier, l'élargissement de la route Vy Creuse aux Hauts-Geneveys et lister les pistes d'économies au budget 2018.

Le compte rendu des questions et réponses est à consulter sur les procès-verbaux.

Avec la séance à venir, ce sont 21 rapports qui ont été soumis à votre autorité. Pour chacun d'eux nous avons en priorité tenu compte de la valeur ajoutée pour les citoyens, l'urgence et notre capacité financière.

Durant cette première année de la deuxième législature depuis la fusion des communes de Val-de-Ruz, la préoccupation de la CGF – ce ne sera une surprise pour personne – a été la situation financière extrêmement délicate dans laquelle nous nous trouvons depuis l'année 2016. Les années déficitaires se suivent et les perspectives n'incitent pas à l'optimisme. Outre l'examen du budget 2017, des comptes 2016 et du plan financier 2018-2022, des séances ont déjà été consacrées à l'étude de pistes d'économies potentielles. Une séance d'information sur la péréquation financière intercommunale, dont les effets sont importants sur les finances communales, a permis aux participants de mieux comprendre les mécanismes sous-jacents qui la régissent et notre impuissance sur ce dossier.

Chaque demande de création de poste a fait l'objet d'une discussion et de questions au conseiller communal concerné. Toutes les dépenses ou crédits d'investissements ont été étudiés, leur nécessité et leur priorité débattues. Lorsqu'un crédit-cadre a été octroyé, comme c'est le cas pour le réseau d'eau

potable ou la rénovation d'appartements, nous nous sommes assurés que, sauf imprévu significatif, toutes les mesures seront prises afin de rester dans le cadre du crédit accordé.

La Commission a relevé le professionnalisme avec lequel les finances communales sont gérées. Nous en voulons pour preuve le fait que tout ce qui est de la compétence communale est sous contrôle, aucun "dérapage" n'est à signaler, même si nous avons noté l'explosion des coûts du pré- et parascolaire, en raison principalement des exigences cantonales en la matière (20% de places en 2020). Nous tenons à féliciter l'administration pour la qualité de son travail. Des économies ont été faites là où cela semblait possible, mais des efforts sont encore nécessaires. Il faut cependant être conscient que cela passera par une réduction de prestations ou des attentes insatisfaites de la population. La CGF y travaille d'arrache-pied avec le Conseil communal.

En clair, il faut le mentionner sans détours, ce sont bien les décisions prises au niveau cantonal (Grand Conseil et Conseil d'Etat) qui péjorent nos finances depuis deux ans et pour plusieurs années encore.

Quoi qu'il en soit, nous nous trouvons aujourd'hui face à une décision aussi douloureuse qu'importante, à savoir l'adaptation du coefficient fiscal. De combien de points? En une fois ou par paliers? Comment combler les pertes? Quel déficit s'autoriser? Autant de questions auxquelles il va falloir rapidement donner des réponses, alors qu'une menace de référendum pèse sur la simple évocation d'une augmentation d'impôts. Il va falloir trouver les bons arguments pour convaincre, et faire appel au sens des responsabilités de chacun, les citoyens comme les élus.

### **3. Sujets traités**

---

#### **3.1. Règlement concernant la perception de divers taxes et émoluments communaux**

---

Il s'agit d'un toilettage d'une part, et d'une adaptation à la législation cantonale ou à la réalité des coûts effectifs d'autre part.

#### **3.2. Elaboration du budget 2017**

---

Lors de notre séance du 4 septembre dernier, vous nous avez fait part des difficultés au sujet des comptes 2016 et qu'il s'agit de trouver plus d'CHF 1 million pour maintenir l'équilibre.

En d'autres termes, étant donné l'impossibilité de prévoir de manière précise ce dont nous avons besoin pour équilibrer le ménage communale, nous sommes favorable, dans l'urgence, à soutenir les pistes proposées par votre Conseil.

1. la prolongation d'utilisation de la réserve de réorganisation avec prélèvements en 2017.
2. la valorisation du patrimoine afin de l'attribuer pour une partie à une réserve conjoncturelle qui permettra de financer les nouvelles charges et ainsi éviter une augmentation du coefficient fiscal.

### 3.3. Rapport du Conseil communal au Conseil général à l'appui d'une demande d'augmentation d'un poste de forestier bucheron de 0.4 à 1 EPT

---

Avec cette augmentation d'EPT, la charge salariale va augmenter de CHF 50'677.-.

Un accroissement des gains est à prévoir par l'augmentation des travaux de coupes, de fabrication de piquets, de bois de feu et d'entretien de chemin pour un total d'environ CHF 76000.-.

Le total à la charge de la commune sera de CHF 13340.-.

La CGF constate que l'équipe forestière travail uniquement pour le secteur EST de la commune. Nous demandons que le responsable du dicastère fasse tout pour augmenter les synergies entre les différents cantonnements de Val-de-Ruz.

La Commission de gestion et des finances, à l'unanimité des membres présents, vous propose d'accepter cet arrêté.

### 3.4. Priorités et mode de fonctionnement de la CGF

---

Priorités :

- 1) Coûts et politique Transports Politique immobilière et locaux vides Subventions aux sociétés locales et autres Politique d'investissements.
- 2) Zone industrielle du Chillou: quel rendement attendu? Quelle participation de l'Etat ?
- 3) Déchets organiques Electricité: est-il possible d'acheter de manière centralisée pour revendre aux citoyens et ainsi bénéficier de meilleures conditions? Consommables (BSM): quelles économies possibles? Revoir également les mesures d'économies listées durant la première législature. Suivi régulier des crédits d'investissements.

### 3.5. Rapport sur la réévaluation du patrimoine administratif

---

Comme indiqué dans le rapport, une réévaluation est effectuée pour une durée de 20 ans. C'est pourquoi, la réserve d'amortissement qui figure au bilan pour la somme de plus de CHF 37 millions sera chaque année ponctionnée de CHF 1'874'000.- pour couvrir les amortissements correspondants.

Cet exercice comptable permet aussi de provisionner de manière immédiate notre part au plan de recapitalisation de Prévoyance NE, soit la somme totale de CHF 12'461'700.-.

Le solde peut ainsi être affecté à une réserve dite de politique conjoncturelle. Celle-ci pourra être sollicitée en cas de baisse des rentrées fiscales, de charges non prévisibles par exemples. C'est donc bien ce cas de figure que nous appliquons avec le budget 2017.

Notre commission a aussi pris connaissance du rapport de la fiduciaire et prend acte que celle-ci nous relate toute la méthodologie utilisée, qu'elle a vérifié des montants sur la base d'un échantillon et qu'il n'y a apparemment pas d'erreurs. Les opérations effectuées ne sont pas un audit et ne permettent pas d'assurer l'exactitude de la réévaluation au 1 janvier 2017.

La commission de gestion et des finances approuve et soutient la démarche engagée par notre Conseil communal qui ainsi applique de manière active les normes comptables MCH2.

### 3.6. Rapport de la CGF au Conseil général du 19 décembre 2016 Budget 2017

---

La CGF a pris connaissance du rapport du Conseil communal qui prévoit un résultat à l'équilibre, au centime près. Il ne faut y voir aucune source de satisfaction, puisque ceci ne sera possible que grâce à des prélèvements importants dans deux réserves, la réserve de réorganisation d'une part et la réserve conjoncturelle constituée suite à la revalorisation du patrimoine administratif d'autre part. Sans ces prélèvements, le résultat serait une perte de plus 5,5 MCHF.

La différence entre 2016 et 2017 est de plus de 6,9 MCHF. Que s'est-il passé en une année pour arriver à un tel écart? C'est le résultat de plusieurs éléments :

- Une révision de l'imposition des frontaliers CHF -2'400'000
- La contribution de la Commune à la péréquation financière -1'200'000
- Salaires des enseignants et coûts du pré- et parascolaire -1'200'000
- Autres assurances sociales, BSM et amortissements -1'000'000
- Moins de prélèvements à la réserve de réorganisation -1'000'000

La revalorisation du patrimoine administratif tombe à pic pour combler l'important déficit opérationnel de CHF 4'860'000. Sans cette manne quasi-providentielle, nous n'aurions d'autre solution que d'augmenter les recettes via une adaptation du coefficient fiscal. Pour mémoire, 1 point d'impôts correspondant à environ un demi-million de francs de recettes supplémentaires. La CGF a également relevé un quelques autres points: ☐ Les investissements nets prévus sont élevés, à hauteur de MCHF 7,5, pour des amortissements de MCHF 5,6 sans l'amortissement lié à la réévaluation du patrimoine administratif. Une gestion saine voudrait qu'on n'investisse pas plus que le montant des amortissements, mais certains travaux doivent impérativement être exécutés. La CGF ne s'oppose pas à ce montant, tout en rappelant que chacun des projets sera soumis à l'approbation du Conseil général. ☐ L'effectif du personnel augmentera de 9,1 EPT, dont 3,9 pour les seules structures d'accueil parascolaires, soit une augmentation de 31% pour ce poste. Nous savons certes que même si nous avons un certain quota de places d'accueil à respecter, mais nous nous demandons s'il ne serait pas possible d'étaler davantage cet objectif dans le temps. ☐ La dette communale, de 117 millions au moment de la fusion, avait été réduite de 23 millions au cours de la première législature. Elle remonte de 14 millions entre les comptes 2015 et le budget 2017 pour s'établir à 107 millions, notamment en raison d'un manque de trésorerie de 20 millions qu'il va bien falloir emprunter quelque part. L'argent est certes bon marché, mais l'assainissement des finances communales passera tôt ou tard par une réduction de cette dette. La CGF regrette la dérive que prennent les comptes communaux, d'autant plus qu'elle provient d'éléments indépendants de ses propres choix et totalement hors de son contrôle. Nous saisissons cette occasion pour rappeler que l'état des charges cantonales, dont une partie est reportée sur les communes, est le résultat de décisions prises par le Grand Conseil depuis des années, et dont les conséquences n'étaient pas toujours mesurées ou mesurables au moment où ces décisions étaient prises. Enfin, un certain nombre des éléments mentionnés auparavant n'attendront pas 2017 pour influencer les comptes communaux, il faut s'attendre à des effets sur les comptes 2016 déjà, même s'il est encore trop tôt pour en mesurer l'impact. La CGF n'a pas étudié le budget dans le détail des postes ou des natures. Elle accepte le budget présenté ainsi que les arrêtés y relatifs.

### 3.7. Rapport de la CGF au Conseil général du 19 décembre 2016 Plan Financier et des Tâches 2018-2022

---

Nous avons pris connaissance avec beaucoup d'intérêt et une certaine inquiétude du PFT 20182022 présenté par le CC. Pourquoi inquiétude? Parce que d'une part on annonce un besoin croissant en personnel et d'autre part des déficits récurrents entre 2 et 3 MCHF, et ce sans tenir compte de futurs reports de charges de l'Etat sur les communes. L'augmentation du personnel concernera surtout le parascolaire, avec une augmentation de plus de 6 EPT (+38%), une nécessité pour satisfaire au taux de couverture des besoins pré- et parascolaire, et dans une moindre mesure les travaux publics. Le rapport mentionne les 6 priorités du CC pour les années à venir, parmi lesquelles la réalisation du premier plan d'aménagement communal, le développement de parcs éoliens et la mise en place de la zone industrielle du Chillou. Il compte notamment sur cette dernière pour augmenter le nombre de postes de travail et les recettes fiscales. Il n'est cependant fait aucune mention du maintien d'une fiscalité supportable dans cette liste de priorités, ce qu'on peut regretter. Les analyses sur lesquelles repose le rapport contiennent de nombreuses incertitudes susceptibles d'influencer fortement les finances communales. Mentionnons par exemple la nouvelle péréquation financière, qui nous serait favorable mais dont personne ne connaît aujourd'hui les effets, ou encore les inévitables reports de charges de l'Etat. On a aussi pris pour hypothèse une augmentation annuelle de 4% des charges d'aide sociale, soit 22% jusqu'en 2022, ce qui paraît excessif au vu de la précarité des finances, tant communales que de l'Etat. Côté investissements, grâce aux réserves constituées, ceux-ci et leur financement pourront être garantis, même si nous avons relevé qu'ils nous paraissent exagérément élevés, particulièrement pour 2018 et 2019 avec respectivement 13,5 et 17,6 MCHF. Enfin, une éventuelle adaptation de la fiscalité est suspendue au report de charges de l'Etat et à la levée des incertitudes mentionnées précédemment. L'hypothèse d'un report de 2,5 MCHF ajoutés au déficit chronique de 2-3 MCHF correspondrait à une hausse de 10 points du coefficient, ce qui semble difficilement acceptable.

### 3.8. Demande d'un crédit d'engagement de CHF 100'000 pour des installations photovoltaïques

---

Cette demande de crédit d'engagement pour des installations photovoltaïques présentant ainsi le double avantage de poursuivre la politique énergétique initiée dans la Commune (servant ainsi également d'exemple pour des particuliers tentés par des investissements similaires), tout en permettant à celle-ci de réaliser des économies sur sa consommation électrique, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité des membres présents. Celle-ci vous recommande donc l'acceptation de la demande de crédit d'engagement qui vous est soumise par le Conseil communal.

### 3.9. Relatif à l'augmentation de la dotation en personnel de 0,2 EPT pour l'économat scolaire et de 0,7 EPT de secrétariat pour le CSVR

---

En 2013, suite à la décision du canton de livrer le matériel scolaire dans un lieu unique pour chaque cercle scolaire, un poste de responsable de l'économat a été créé à hauteur de 0,4 EPT, soit 30 % dévolus à l'économat scolaire et 10% pour les tâches d'économat communal. Après 3 années d'activité, il apparaît que les tâches liées à ce poste ont été sous-estimées et qu'il y a lieu de l'augmenter de 0,2 EPT. Le traitement annuel brut, y compris les charges sociales, se monte à CHF 16'408.95.

Ce rapport traite également d'une augmentation de la dotation en personnel de 0,7 EPT pour le secrétariat du CSVR. Un système de contrôle plus efficace a été mis sur pied concernant le suivi du budget de l'enseignement et notes de frais fournis par les enseignants. La médecine scolaire nécessite plus d'heures administratives par le contrôle et les rappels des certificats médicaux demandés aux élèves.

D'autre part, les épreuves du cycle 3 et l'établissement des horaires individualisés des élèves ont également des retombées sur le taux d'occupation du secrétariat. Le Conseil communal propose d'augmenter le taux d'activité de la collaboratrice administrative de 0,2 EPT et d'engager un ou une secrétaire à 0,5 EPT. Le traitement annuel brut de 0,7 EPT, y compris les charges sociales, s'élève à CHF 56'914.55.

Ces nouvelles dotations en personnel ont été prévues dans le budget 2017 et seront équilibrées par un prélèvement aux réserves.

### 3.10. Augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT

---

Cette augmentation de la dotation en personnel de la gérance du patrimoine de 0.7 EPT devant rationaliser la gestion du patrimoine sans péjorer la situation financière de la Commune, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité des membres présents. Dans un souci d'efficacité, la CGF a recommandé vivement au Conseil communal de recruter à l'interne, et souhaite également qu'une réflexion sur le regroupement des pourcentages du temps de travail soit menée.

### 3.11. Renouvellement de trois véhicules au sein du SDI VDR. Rapport au Conseil Général à l'appui d'une demande d'un crédit d'engagement de CHF 602'000

---

Le 12 novembre 2015, un crédit d'engagement de CHF 105'000 avait été accepté par le CG pour la location à l'ECAP de 3 véhicules. De plus, nous avons validé le principe de location à l'ECAP pour les véhiculées du SDI VdR.

La CGF a été un peu étonnée du prix élevé, vu le peu d'utilisation, du moyen de sauvetage aérien (échelle pivotante) pour le prix de 1'000'000. De plus, nous avons été sensible au fait que l'ECAP applique un taux d'intérêt de 0%. Ce qui nous permettra de faire quelques économies.

Le crédit d'engagement de CHF 602'000 s'inscrira dans le compte de résultats des années 2017 à 2029.

Au vu de ce qui précède, la CGF a pris en compte à l'unanimité le présent rapport et vous recommande de faire de même.

### 3.12. Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz

---

La Commission de gestion et des finances a pris connaissance de ce rapport d'information du Conseil communal lors de sa séance du 30 janvier dernier. Les points suivants méritent mention :

- Le règlement sur les eaux définit les missions de la commune en la matière. Il s'agit notamment d'assurer l'approvisionnement en eau potable.

- Pour ce faire, elle doit disposer des infrastructures nécessaires, veiller à leur entretien, ainsi qu'à leur évolution en fonction des besoins, en particulier selon l'évolution démographique. Par ailleurs, les sources d'approvisionnement doivent également être consolidées.
- La défense incendie fait également partie des éléments à considérer.
- Le rapport relatif au PGA de notre commune précise les réflexions à entreprendre afin de disposer d'un inventaire précis des équipements et des besoins dans le domaine de l'approvisionnement en eau.
- Les perspectives relatives à l'entretien du réseau, à son inventaire et aux investissements nécessaires sont décrites, avec en corollaire le montant annuel qu'il convient d'y affecter.
- Des mesures, telles que la mise à jour cadastrale et le bouclage du réseau, doivent permettre à la fois de sécuriser l'approvisionnement et d'améliorer la défense incendie.
- Le montant annuel des investissements destinés au remplacement et à l'assainissement du réseau de l'eau potable est de l'ordre de CHF 1'250'000 pour les quinze prochaines années. Des adaptations tarifaires sont d'ores et déjà annoncées, mais devront encore être validées.

Au vu de ce qui précède, la CGF a pris en compte à l'unanimité le présent rapport d'information et vous recommande de faire de même.

### 3.13. Demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'eau potable et de CHF 521'000 pour l'assainissement

---

Concernant l'eau potable, la demande d'un crédit-cadre de CHF 1'410'000 pour l'année 2017 qui est faite par le Conseil communal est directement liée au Plan général d'alimentation en eau de Val-de-Ruz (PGA-VdR) et des missions qui y sont décrites ; sécurisation de l'approvisionnement et amélioration de la défense incendie en particulier.

Après certaines interrogations sur la réalisation d'une conduite au Chillou, alors que le plan sectoriel n'est pas encore validé, le Conseil communal nous a affirmé que celle-ci est nécessaire à l'amélioration de la défense incendie du village de Boudevilliers. De plus, lorsque les travaux de réalisation des infrastructures destinées aux entreprises du Chillou devront être entrepris, la conduite permettra de conserver une alimentation continue du village de Boudevilliers.

En ce qui concerne la demande de crédit-cadre pour l'assainissement, dont le montant se veut plus modeste que pour l'eau potable, l'arrivée prochaine des résultats du rapport concernant le Plan général d'évacuation des eaux du bassin versant Seyon-Amont (PGEE Seyon-Amont) permettra d'orienter de manière fine les démarches futures. A ce titre, plusieurs éléments de ce crédit-cadre vont déjà dans cette direction.

Consciente que la demande de crédit-cadre pour l'année 2017 qui est faite par le Conseil communal permettra d'assurer l'entretien et la valorisation du patrimoine communal concernant l'eau potable et l'assainissement, la Commission de gestion et des finances a accepté à l'unanimité le présent rapport et vous recommande de faire de même.

### 3.14. Rapport de la CGF au Conseil général concernant le "Règlement des subventions en matière d'activités sociétales, sportives, culturelles et de loisirs"

---

140 associations sont concernées, qui représentent environ 4'100 membres, soit 3'500 pour le sport et les loisirs, et 600 pour la culture et les activités sociétales.

Ce travail d'harmonisation n'a pas été facile, puisqu'il faut tenir compte de critères divers et variés tels que: - le nombre de membres actifs, enfants et adultes, de chaque association, - les infrastructures, l'équipement et le matériel nécessaires, en propre, loués, ou mis à disposition, - les coûts d'entretien de l'équipement, - la mise à disposition de ressources humaines, - d'autres éventuelles aides ou subventions perçues, - de l'engagement des membres à chercher du financement externe.

Sur cette base, deux types de subventions sont prévus: annuelles ou ponctuelles (par projet).

Afin de ne léser personne et d'éviter de trop grosses réductions à l'un ou l'autre des bénéficiaires, cette harmonisation aura un coût, à savoir 45 kCHF de plus qu'aujourd'hui, dont 30 pour Sports & Loisirs et 15 pour la Culture. Les montants alloués passent ainsi respectivement à 80 kCHF pour Sports & Loisirs et 129 kCHF pour la culture. Cette dernière reçoit environ 10X plus par membre actif, mais leurs activités s'adressent à une large tranche de la population, alors que les membres des sociétés sportives sont plutôt orientés vers leur propre bien-être.

En réponse à une question, la CGF a pris note du fait que les cotisations des membres ne sont pas prises en compte pour le calcul de la subvention. Quoi qu'il en soit, aucune société ne pourra tourner avec les seules subventions, il est donc indispensable que leurs membres s'engagent activement dans la recherche de fonds.

Le projet de règlement a été accepté à l'unanimité.

### 3.15. Rapport relatif à l'augmentation du taux d'activité de 80% à 100% du responsable d'exploitation de la piscine de Val-de-Ruz à Engollon

---

Le gardien actuel a une formation de base technique et travaille depuis longtemps dans le domaine des piscines. Il a été engagé selon le cahier des charges de l'ancien responsable de la piscine, soit à 80 %.

Cet employé s'est révélé très polyvalent. Ses compétences et connaissances multiples lui ont permis d'effectuer de nombreux autres travaux que ceux figurant dans son cahier des charges, notamment des travaux de peinture des bassins, d'entretien des clôtures et certaines tâches techniques externalisées par le passé.

Ces tâches effectuées à l'interne, par le responsable de la piscine depuis son engagement, ont permis d'importantes économies à la Commune, mais ont pour corolaire un nombre d'heures supplémentaires très importantes.

Après trois années d'activités, le Conseil communal a jugé opportun d'évaluer son poste et propose d'augmenter son taux d'activité de 80% à 100 %.

Le coût annuel de cette augmentation de 20 %, y compris les charges sociales, se monte à fr. 18'983.55.

Au vu des qualités professionnelles et des compétences du gardien actuel, la CGF est favorable à cette augmentation de poste de 20 %. Néanmoins, lorsqu'il s'agira de repourvoir ce poste de responsable de la piscine, nous demandons au Conseil communal de réévaluer le taux d'engagement en fonction du profil du candidat et du cahier des charges.

La CGF accepte l'arrêté qui nous est soumis par 8 voix contre 1 et vous propose d'en faire de même.

### 3.16. Rapport sur l'extension de l'accueil parascolaire

---

Dans le cas des deux arrêtés de ce soir, nous devons tenir compte de plusieurs aspects politiques auxquels il s'agit aussi de répondre. La liste n'est pas exhaustive.

- Les obligations légales, soit la mise en œuvre de la loi sur l'accueil des enfants,
- les engagements par tous les groupes envers la population,
- l'équilibre des finances communales,
- le degré de rendement des structures d'accueil pour la collectivité,
- l'employabilité des parents,
- les familles monoparentales.

Une étude zurichoise corroborée par une analyse en Suisse Romande montre que les investissements consacrés aux structures d'accueil engendrent des bénéfices pour la collectivité à long terme. En ce qui concerne nos structures, nous ne sommes pas en mesure de livrer des chiffres.

15 places d'accueil à Montmollin dès août 2017

Ce projet et les coûts y relatifs figurent au budget 2017. Il faut relever que les dépenses des aménagements devisés à CHF 55'000 seront financés par le biais de la réserve pour les structures d'accueil parascolaire qui s'élève à CHF 97'957. Nous vous rendons attentifs aux charges durables dès 2018 à hauteur de CHF 69'195.

Au vote de notre commission, sur 6 membres présents, 4 ont voté pour et 2 se sont abstenus.

15 places d'accueil et 18 places de tables de midi aux Geneveys-sur-Coffrane

Cette demande figure bien au PFT dès 2018 pour l'augmentation en EPT. La première phase urgente, soit les 18 places de tables de midi, impactera financièrement cette année de manière modérée car en contrepartie des plages horaires seront réduites à Fontaines ainsi que le subventionnement de la structure d'accueil « Bougillon ensemble ». Les coûts des aménagements à hauteur de CHF 25'000, comme pour Montmollin, seront pris en charge par la réserve.

Les charges durables annuelles se monteront dès 2018 à CHF 36'480 et dès 2019 à CHF 121'000.

Au vote de notre commission sur les 6 membres présent, 2 ont voté pour, 2 contre et 2 se sont abstenus.

En conclusion, sur l'aspect uniquement financier l'extension de l'accueil parascolaire proposé ce soir n'aggrave pas les prévisions connues. Par contre nous ne serons pas en mesure d'y trouver à futur les nécessaires économies à engager pour équilibrer le ménage communal.

A notre avis toute augmentation de prestations nécessitera de toute évidence une adaptation du coefficient fiscal ou une participation plus élevée de la part des bénéficiaires des dites prestations.

### 3.17. Rénovation d'appartements locatifs – Demande d'un crédit cadre de CHF 1'400'000 sur la période de 2017 à 2020

---

Cette demande d'un crédit-cadre pour la rénovation du patrimoine immobilier devant à terme augmenter les rendements de la Commune et étant requis les principes comptables exigés et le cadre légal, la Commission de gestion et des finances s'est prononcée en faveur de ce projet à l'unanimité des membres présents et vous recommande donc son acceptation.

### 3.18. Rapport d'information relatif à la réévaluation du patrimoine financier

---

Rapport vous sera communiqué lors du CG du 26 juin 2017.

### 3.19. Comptes et gestion 2016

---

Rapport vous sera communiqué lors du CG du 26 juin 2017.

### 3.20. Crédit d'engagement de CHF 706'000.—pour la réfection et l'aménagement de la rue des Corbes, de la route de La Tuilière et de la place du Tilleul à Savagnier.

---

Rapport vous sera communiqué lors du CG du 26 juin 2017

### 3.21. Crédit d'engagement de CHF 155'000.—pour l'élargissement de la route DP25 aux Hauts-Geneveys

---

Rapport vous sera communiqué lors du CG du 26 juin 2017

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Coefficient fiscal

---

Nous avons signalé au conseil communal qu'il n'était pas opportun d'envisager une augmentation dès le 1<sup>er</sup> janvier 2017. Notre commission a communiqué au Conseil communal les pistes d'économies et recettes envisageables. Nous collaborons à la mise en œuvre du budget 2018 et la manière de communiquer à la population une augmentation du coefficient fiscal.

### 4.2. Contrat de gestion de l'alimentation des eaux avec Vitéos

---

Il a été répondu à notre satisfaction aux questions posées.

#### 4.3. Péréquation financière intercommunale

---

En date du 1<sup>er</sup> juin nous avons organisé une séance d'information sur le mécanisme de celle-ci avec l'appui du service des communes et son chef de service Monsieur Pierre Leu. Nous avons invité le Conseil communal et les députés du Val-de-Ruz afin que ceux-ci œuvrent à traiter le sujet au plus vite.

#### 5. Autres

---

La tenue de nos séances avec le Conseil communal et les administrateurs des divers services s'est déroulée de manière très constructive. Remerciements particulier aux administrateurs Messieurs Brahier et Bucher pour la qualité des procès-verbaux.

Fontainemelon, le 15 juin 2017

Au nom de la Commission de gestion et des finances

Le président

A. Soguel

Le secrétaire-rapporteur

F. Krähenbühl



# COMMISSION DES RÈGLEMENTS

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Villat Jan	PLR	Président
Pauchard Olivier	PLR	Vice-président
Bourquard Froidevaux Anne	PS	Secrétaire-rapporteuse
Romerio Isabelle	PS	Secrétaire-adjointe
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Martinez Vincent	PDC	Membre
Tanner Yves	UDC	Membre
Truong Pascal	PLR	Membre
Tschopp Roby	Les Verts	Membre

### 2. Nombres de séances

La commission des règlements s'est réunie à 5 reprises durant l'année 2016 ; deux fois dans son ancienne composition (législature 2012-2016) et trois fois dans sa nouvelle composition (législature 2016-2020).

Notons que lors de sa séance de septembre 2016, notre commission siégeait conjointement avec la commission de sécurité dans le but de traiter du règlement de police.

### 3. Sujets traités

Notre commission a été saisie de :

- Règlement d'affermage des terres et domaines agricoles (nouveau règlement, second passage)
- Règlement sur les eaux (nouveau règlement, second passage)
- Règlement général du Cercle scolaire de Val-de-Ruz et Règlement du Conseil d'établissement scolaire du Cercle scolaire de Val-de-Ruz (modifications des règlements existants)
- Règlement concernant l'engagement en faveur de la collectivité (nouveau règlement)
- Règlement sur les subventions (nouveau règlement, deux passages)
- Règlement de police (révision complète du règlement existant)

Dans chaque cas, elle a pu poser des questions au Conseil communal qui a toujours répondu à satisfaction ; notre commission a régulièrement suggéré des reformulations et des modifications, suggestions qui ont généralement été entérinées par l'exécutif.

De plus elle a traité de la formulation épïcène et du mode de calcul pour la répartition des sièges dans les commissions (voir plus bas).

---

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Formulation épïcène

---

Dans sa séance du 24 août, une courte majorité (3 voix contre 2) de notre commission a préavisé favorablement l'intention du Conseil communal de mettre un terme à la formulation épïcène complète de nos règlements.

Plus tard, le Conseil général a au contraire décidé du maintien de la formulation épïcène, qui reste/redevient donc la règle pour les futurs règlements.

### 4.2. Répartition des sièges dans les commissions

---

Notre règlement général prévoit que les membres des commissions sont nommés sur proposition des groupes politiques, sur la base de la représentation proportionnelle (article 5.3 alinéa 3).

Si le mécanisme de la répartition proportionnel est clairement décrit dans la Loi sur les droits politique, il restait deux bases de calcul possibles dans ce contexte :

- utiliser les **suffrages** obtenus par chaque groupe politique lors de la dernière élection du Conseil général
- utiliser les **sièges** obtenus par chaque groupe politique lors de la dernière élection du Conseil général

Notons que pour la présente législature, les deux modes de calcul coïncident. C'est d'ailleurs probablement souvent le cas, mais certains effets de bord pourraient de cas en cas faire diverger les deux méthodes.

La commission préconise d'utiliser à l'avenir les sièges obtenus par chaque groupe politique comme base de calcul. Ce choix est principalement motivé par la plus grande simplicité et transparence des données (les sièges obtenus sont évidents, les suffrages obtenus doivent être ressortis des procès-verbaux électoraux).

La Chancellerie a pris note de ce principe et l'utilisera à l'avenir.

Fontaines, le 11 mai 2017

Au nom de la Commission des  
règlements

Le président

Villat Jan

## RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE DE SALUBRITE PUBLIQUE ET LA POLICE SANITAIRE

### Composition du bureau de la commission pour 2016

Président: Cuche François

Vice-président : Carrard Marcel

Secrétaire: Tripet Yann

Nombre de séances de la commission: 2

### Questions examinées par la commission au cours de l'année

**1. Eaux usées** – Avez-vous signalé au service communal ou cantonal compétent des anomalies constatées? oui  non

Si oui, lesquelles?

Êtes-vous intervenus directement?

oui  non 

Si oui, indiquez les motifs de l'intervention:

**2. Eaux superficielles, souterraines** – Avez-vous signalé au service compétent des anomalies constatées? oui  non

Si oui, lesquelles?

**3. Eaux de boisson dans les immeubles non reliés au réseau public de distribution** – Avez-vous répertorié les distributions d'eaux à des tiers ne provenant pas d'un réseau public? oui  non

Si oui, avez-vous dû signaler des cas de non respect au service concerné?

oui  non 

Remarques éventuelles:

**4. Déchets générés par les animaux, cadavres** – Avez-vous signalé au service vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales? oui  non

Si oui, lesquels?

**5. Déchets ménagers, industriels, d'artisanat, de chantier, agricoles** – Avez-vous signalé à l'autorité communale des amoncellements de matériaux aux abords des immeubles et endroits non autorisés? oui  non

Avez vous donné directement des ordres:

oui  non 

Si oui, lesquels? Les Gens du Voyage (déchets, peinture)

**6. Lieux de détention et d'élevage d'animaux** – Avez-vous signalé au vétérinaire cantonal des cas de non respect des dispositions légales en matière de détention, d'élevage, de transport et de commerce d'animaux? oui  non

Avez-vous donné directement des ordres:

oui  non 

Si oui, lesquels?

**7. Animaux et insectes nuisibles, parasites, locaux ou objets nécessitant des opérations de désinfection ou de désinfestation** – votre commune dispose-t-elle d'un désinfecteur officiel?

oui  non

Si oui, à combien de reprises est-il intervenu en cours d'année?

Énumérez les causes principales des interventions:

Si vous ne disposez pas d'un désinfecteur officiel, à qui adressez-vous les demandes de désinfection et de désinfestation qui vous sont adressées? Aux entreprises en activité sur le canton

**8. Cimetière** – Avez-vous contrôlé le bon état d'entretien du cimetière, de même que de tous les bâtiments s'y trouvant?

oui  non

Êtes-vous intervenus?

oui  non

Si oui, énumérez les raisons

**9. Nuisances industrielles** – Des nuisances provoquées par des ateliers ou activités à l'intérieur même des immeubles d'affectation mixte vous ont-elles été signalées?

oui  non

Si oui, précisez lesquelles:

**10 Écoles** – Avez-vous visité les locaux sanitaires et réservés aux sports notamment?

oui  non

Avez-vous fait des remarques particulières?

oui  non

Si oui, précisez lesquelles:

**11. Homes, pensions** – Le service de la santé publique visite périodiquement toutes les institutions de santé. Des problèmes ont-ils néanmoins été portés à votre connaissance?

oui  non

Si oui, précisez lesquels ainsi que le nom de l'institution:

**12. Établissements publics et locaux commerciaux** – votre commune dispose-t-elle de tels établissements sur son territoire?

oui  non

Si oui, avez-vous effectué des contrôles relatifs à leur bon état d'entretien, notamment des locaux sanitaires?

oui  non

Si vous avez donné des ordres particuliers, précisez lesquels: non

**13. Établissements d'abatage** – votre commune dispose-t-elle d'une telle structure?

oui  non

Si oui, avez-vous des problèmes particuliers à signaler?

**14. WC publics** – votre commune dispose-t-elle de WC publics?

oui  non

Si oui, un contrôle régulier est-il effectué?

oui  non

Remarques éventuelles:

**15. Ateliers et établissements industriels** – de telles structures existent-elles sur le territoire de votre commune?

oui  non

Si oui, avez-vous dû intervenir en cours d'année: oui  non

Remarques éventuelles:

**16. Emplacements destinés aux sports, aux bains et aux soins corporels** – avez-vous effectué une surveillance de l'hygiène en ce qui concerne les installations suivantes?

- Piscines oui  non
- Salons de coiffure oui  non
- Fitness et saunas oui  non
- Salons de massage oui  non
- Locaux réservés aux solariums oui  non
- Salons de tatouage et de piercing oui  non

Des remarques ont-elles été notifiées aux exploitants de ces structures et si oui, lesquelles?

**17. Immeubles, habitations et ateliers** – Des ordres sanitaires ont-ils été donnés en ce qui concerne la salubrité des habitations et de leurs abords? oui  non

Si oui, précisez le détail des interventions (si besoin sur une liste séparée):

1. Fontaines - déjections
- 2.
- 3.
- 4.

**18. Toxiques et substances dangereuses pour l'environnement** – Avez-vous signalé au service de la consommation ou au service de l'inspection et de la santé au travail un ou plusieurs cas d'entreposage non conforme de substances toxiques? oui  non

Remarques

**19. Nuisances sonores et rayons laser lors de manifestations** – Avez-vous signalé des cas de nuisance au service compétent ou à la police cantonale? oui  non

Remarques éventuelles:

**20. Prévention des intoxications par les cueillettes privées non commercialisées de champignons** – Êtes-vous en mesure d'orienter la population sur la mise à disposition d'un contrôle des champignons? oui  non

Remarques éventuelles:

**21. Aération, isolation thermique et phonique, chauffage et confort climatique des appartements et locaux** – Procédez-vous, avec la police des constructions ou la commission d'urbanisme au contrôle régulier des bonnes conditions de l'habitat (chauffage, humidité, etc.)?

oui  non

Avez-vous donné des ordres sanitaires en cours d'année?

oui  non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Les Vieux-Prés, moisissures, problème d'isolation en toiture

2. Les Vieux-Prés, problème d'odeurs, moisissures

3.

4.

**22. Hygiène et risques liés à la pollution intérieure** – Avez-vous dû intervenir en cours d'année en ce qui concerne des problèmes d'isolation thermique des habitations?

oui

non

Si oui, donnez le détail des interventions:

1. Les Vieux-Prés, isolation intérieure et toiture

2.

3.

4.

Au nom de la commission de salubrité publique

Le président

Le secrétaire



Note: Un exemplaire de ce rapport doit être adressé au Service de la santé publique, Rue Pourtalès 2, 2000 Neuchâtel et au Conseil communal



**SALUBRITE PUBLIQUE - ANNEE 2016**

Date demande	N° TH	Adresse	Objet visité	Propriétaire(s)	Locataire(s)	Raison de la visite	En TTT	Visite effectuée	Ordre sanitaire
29.03.2016	240265		maison			Toit coule, moisissures sur les murs, sous-toitures pourrissent, + fosse septique à contrôler (1m3)		18.05.2016	X
11.04.2016	162368		appartement			Quantité d'affaires entremposées, souris mortes, mort aux rats		19.05.2016	
01.06.2016	254559		camp Fontaines			contrôle de la salubrité sur le site		30.06.2016	X
08.06.2016	253493		Hôtel			visite de l'hébergement pour la demande auprès du SCAV		12.07.2016	
15.09.2016	255991		Appartement 1er étage au fond à gauche			Problème d'excédant d'humidité		15.09.2016	
04.11.2016	274631		maisons			problème d'odeurs et de dépôts blanchâtres		22.11.2016	X



# COMMISSION DE SÉCURITÉ

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Moratel David	PS	Président
Richard Sylvie	-	Vice-présidente
Oppliger Hervé	PLR	Secrétaire-rapporteur
Etienne Michel	-	Membre
Favre Michel	UDC	Membre
Masini Christian	PLR	Membre
Senn Cédric	PS	Membre

### 2. Nombres de séances

Nombre de séances : 3

### 3. Sujets traités

#### 3.1. Première séance

Le Conseil régional de sécurité :

1. Présences ;
2. Procès-verbal de la séance du 25 août 2015 ;
3. Relations avec la PONE (application du règlement de police, aéromodélisme, etc.) ;
4. SDP – problèmes particuliers ;
5. Information au sujet des gens du voyage ;
6. Projet pour limiter la vitesse à 30 km/h dans les villages hormis pour les axes traversant ;
7. Reprise des radars ;
8. Ambulances Roland Sàrl (mutualisation, coût par habitant) ;
9. SDI VdR (contrat prestations avec Valangin, crédit pour véhicules pour le transport de personnes, exercice régional) ;
10. Divers.

Commission de sécurité:

1. Présence ;
2. Procès-verbal de la séance 24 novembre 2015 ;
3. Règlement engagement en faveur de la collectivité ;
4. Hébergement des requérants d'asile ;
5. Divers.

---

### 3.2. Deuxième séance

---

- Conseil général de la sécurité ;
- Visite des locaux des ambulances Roland à Malvilliers.

---

### 3.3. Troisième séance

---

- Constitution de la Commission de sécurité ;
- Révision du règlement de police.

---

## 4. Décisions importantes

---

---

### 4.1. Première séance

---

Présentation et révision du règlement engagement en faveur de la collectivité publique.

---

### 4.2. Deuxième séance

---

RAS

---

### 4.3. Troisième séance

---

Révision du règlement de police avec la Commission des règlements.

Constitution de la Commission de sécurité :

Président: David Moratel

Vice-présidente: Mme Sylvie Richard

Secrétaire: Mr Hervé Oppliger

---

## 5. Autres

---

Rapport annuel du dicastère de la Sécurité de Val-de-Ruz qui s'est déroulé le mercredi 16 mars 2016 à Fontainemelon.

Val-de-Ruz, le 8 juin 2017

Au nom de la Commission de sécurité  
Le président  
Moratel David



# CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Aquilon Sophie	-	Membre
Benichhou Martine	-	Membre
Berger Séverine	-	Membre
Bleuer Katharina	-	Membre
Brechbühler Jean-Claude	PLR	Membre
Cerini Claudio	PS	Membre
Chappuis-Etienne Catherine	-	Membre
Corciulo Pier-Paolo	-	Membre
Coucet Frances	-	Membre
Delacou Karine	-	Membre
Ducommun Jérôme	-	Membre
Favre Isabelle	-	Membre
Geiser Claudine	PLR	Membre
Herzog Valérie	-	Membre
Krebs Etienne	-	Membre
Lambert Fabienne	-	Membre
Macheret Dubey Anne	-	Membre
Meier Corinne	-	Membre
Pellissier Anne-Christine	-	Membre
Schmocker Valéry	-	Membre
Sourget Fabrice	-	Membre
Tanner Florence	-	Membre
Vauthier Thierry	-	Membre
Wiseman Claude	-	Membre

### 2. Nombres de séances

Le CES s'est réuni à 4 reprises en 2016. L'année 2016 a été celle du changement de législature avec une nouvelle composition dès le mois de septembre.

---

### 3. Sujets traités

---

#### 3.1. Révision du règlement du CES et du CSVR

---

Ces deux règlements ont fait l'objet d'une révision au cours de l'année 2016. La nouvelle mouture a été adoptée par le Conseil général lors de sa séance du 20 juin.

En particulier, le CES a souhaité réduire le nombre des représentants des parents à 6 à la place d'un par collège. Par ailleurs, il a souhaité que la présidence de ce conseil soit assumée par la cheffe de dicastère. Le CES siège dans cette nouvelle composition depuis le mois de septembre.

#### 3.2. Divers sujets

---

Durant la première partie de l'année, le CES s'est penché sur divers sujets comme la sécurité sur le chemin de l'école, en particulier la situation des Hauts-Geneveys, le manque de place dans les structures d'accueil parascolaire, les scolarisations d'élèves dans le cadre du concept Sports-arts-études. Par ailleurs, la communication avec les parents, en ce qui concerne les séances de parents d'élèves ou le travail du service médico-éducatif a fait l'objet de discussions et d'informations de la part de la direction du CSVR

#### 3.3. Nouvelle législature

---

Le nouveau CES a bénéficié d'une présentation du fonctionnement de l'école et s'est déterminé sur son rôle, son mode de travail et la formation de son bureau pour la nouvelle législature.

Il s'est également penché sur les nouvelles formes d'enseignement, comme le travail par atelier, la situation des élèves à besoin éducatif particulier et le programme de législature du Conseil communal. Les relations entre parents, corps enseignant et direction ont également fait l'objet de discussions nourries.

Par ailleurs, les transports scolaires en particulier sur les lignes 421 et 424 ont été abordés. Des améliorations ont pu être apportées en cours d'année scolaire.

---

### 4. Décisions importantes

---

#### 4.1. Révision du règlement du CSVR

---

Les modifications ont porté surtout sur la partie règlement de discipline qui manquait dans la première mouture du règlement.

## 4.2. Révision du règlement du CES

---

Les principales modifications ont touché la composition du CES avec une diminution de la représentation des parents et la décision de confier la présidence du conseil à la cheffe de dicastère.

Val-de-Ruz, le 30 mai 2017

Au nom du Conseil d'établissement  
scolaire  
La présidente  
A.-C. Pellissier

## **Rapport d'activités pour l'année scolaire 2015-2016**

Le cadre de référence pour le corps enseignant a été mis en place pour le cycle 1 en 2013-2014 et en 2014-2015 pour le cycle 2. Pour le cycle 3, les enseignants ont reçus les informations lors de l'assemblée des maîtres du 17 avril 2015. Il prendra effet durant l'année scolaire 2016-2017. Il s'agit d'entretien de développement et de visite en classe pour chaque enseignant-e, au moins une fois toutes les quatre années. Sachant qu'une rencontre équivaut à 3 heures et demies de travail pour un cadre de direction et à raison de 50 enseignante-s par cycle, il est déjà constaté que le rythme prévu sera très difficile à tenir.

En 2015, l'éorén s'est doté d'un département de la résolution de conflits et de l'aide éducative (CRAIE) qui regroupe le personnel socio-éducatif des cinq centres (10 personnes) ainsi que les différentes équipes de médiation (10 personnes) et de l'équipe de remédiation (une éducatrice et un enseignant spécialisé). Il est conduit par M. Etienne Bourqui pour la partie administrative et par le soussigné pour l'accompagnement du projet. Il a fallu clarifier les missions et mettre en place des nouveaux cahiers des charges. L'engagement de civilistes à la tête des classes de remédiation (une par centre) a occasionné un grand investissement de la responsable de projet, Mme Anne-Lise Cattin Ruprecht, directrice adjointe à la Côte, et des directeurs adjoints des centres pour le choix des bonnes personnes. Un rapport a été rendu au Comité scolaire de l'éorén en juin 2016.

L'éorén s'est doté d'outils de gestion qui permettent de rendre plus efficient la gestion des effectifs (5 centres, 7000 élèves) et la gestion des ressources humaines (plus de 900 employés). Il devient de plus en plus difficile, sans outils adaptés, de respecter l'arrêté concernant le subventionnement des classes et la gestion rigoureuse des différents types de contrat d'engagement du personnel enseignant.

M. Silvio Nadig, directeur adjoint du cycle 3 a pris une retraite bien méritée après 38 années d'engagement dans les écoles publiques, dont 13 années en tant que sous-directeur puis directeur-adjoint du cycle 3 dès 2012, année de la régionalisation. Il a été remplacé par M. Yann Muller, depuis août 2016. M. Muller avait la même fonction à l'école de La Chaux-de-Fonds.

### **Pour le Centre de la Côte, généralités :**

- La direction a relancé une chorale pour le degré primaire aux Guches. Il y a eu un fort engouement (60 inscriptions) puis l'effectif s'est un peu amenuisé. Un concert a été donné à l'aula des Coteaux le dimanche 26 juin 2016.

- A Corcelles-Cormondrèche, un accord a été trouvé avec un chœur privé afin d'intégrer un maximum d'élèves du collège.
- Les élèves des Charmettes avaient la possibilité de rejoindre la chorale des Guches.
- Au collège de Corcelles-Cormondrèche, l'extension au collège des Safrières a pu être ouverte *in extremis*, les enseignantes installaient leur classe le dimanche précédant la rentrée scolaire. Une inauguration officielle a eu lieu le 8 septembre 2015. La population a pu voir les locaux lors de la fête de la Jeunesse durant le week-end des 24 et 26 juin 2016.
- Le 10<sup>e</sup> anniversaire du collège de Pamplémousse a eu lieu le samedi 7 novembre 2015 sous un soleil radieux. L'Harmonie des Jeunes a donné une prestation musicale appréciée. Cet orchestre comprend des élèves de l'école secondaire, ceci grâce à une convention qui lie l'éorén et l'Echo du Vignoble de Peseux.
- Le 50<sup>e</sup> anniversaire des Coteaux à Peseux s'est déroulé le vendredi 27 et samedi 28 mai 2016. Les deux journées furent une parfaite réussite.

## **Pour le Centre de la Côte, par cycle :**

### **Cycle 1**

La nouvelle évaluation a été mise en place. Elle a suscité de nombreux commentaires et remarques. Des modifications sont en cours.

Plusieurs classes sont parties dans le projet de "École à la forêt ou canapé forestier" qui consiste à vivre les leçons "comme si nous étions en classe", mais en forêt. Les enfants renouent avec la nature, intensifient leurs connaissances en sciences naturelles, notamment, et travaillent leur goût à l'effort par tous les temps.

Des projets tels que "Fit 4 Future" et "Youp'là bouge" ou "L'école en mouvement" ont été menés.

Une 7<sup>e</sup> classe s'est ouverte à Pamplémousse. Les effectifs, à Peseux, sont en hausse avec une 6<sup>e</sup> classe ouverte en août 2015 et une 7<sup>e</sup> en août 2016. L'attribution des différentes salles au sein du collège a été revue.

### **Cycle 2**

Le plus gros chantier de ce cycle a été la mise en place du demi-cycle 7-8 avec les classes de 8<sup>e</sup> année qui restaient dans les collèges des Communes. Si à Corcelles-Cormondrèche et aux Charmettes, ce nouveau système a pu être mis en place c'est grâce au déplacement d'enseignant-e-s de Peseux vers Corcelles-Cormondrèche et à l'extension prévue et inaugurée en août 2015 aux Safrières.

Il a été prévu pour la rentrée d'août 2015 :

- 3 classes de 8e année à Co-Co
- 3 classes de 7e année à Co-Co (avec transfert d'enseignant-e-s)
- 3 classes de 8e année aux Guches
- 3 classes de 7e année aux Coteaux
- 1 classe de 7e année et 1 classe de 8e année aux Charmettes
- Montmollin (des élèves de 8e année ont été intégrés aux Guches à Peseux)

En automne 2015, il a fallu préparer l'organisation des camps de ski de 7<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> années qui se sont déroulés de manière obligatoire pour la première fois dans notre centre durant la semaine du 15 au 19 février 2016.

En 2015, il a aussi fallu préparer les enseignant-e-s à la nouvelle évaluation.

### **Cycle 3**

En automne 2015, le cycle 3 a accueilli les élèves de 9<sup>e</sup> année dans le nouveau système de la rénovation des filières et a dû revoir la manière d'aborder les conseils de classe. Les changements de niveau en français et en mathématiques en janvier 2016 n'ont pas occasionné de problèmes majeurs.

La visite du CPMB a eu lieu le vendredi 6 novembre 2015 pour les élèves de 10<sup>e</sup> et 11<sup>e</sup> années. Cette confrontation aux divers apprentissages a permis à certains élèves de trouver une motivation pour la suite de leur scolarité.

Du 15 au 19 février 2016, les élèves du cycle 3, de même que les élèves de 7<sup>e</sup> et de 8<sup>e</sup> année (800 élèves) ont passé une semaine à ski ou dans diverses activités proposées par l'école. Tout s'est bien déroulé, même à l'arrivée de quinze cars le vendredi soir le long de la rue Ernest-Roulet.

Comme chaque année en juin, une centaine d'élèves ont reçu des certificats de langues tant pour l'allemand (Fit in deutsch), l'anglais (Ket for schools) que l'italien (PLIDA). Ce succès est dû à un grand travail des élèves, mais aussi à la qualité de nos enseignant-e-s de langues qui ont toutes ou tous suivis des formations complémentaires.

La mise en place de la 10<sup>e</sup> année a passé par un aménagement d'une des salles de biologie afin qu'elle soit polyvalente (physique-chimie-biologie), ceci afin de pouvoir accueillir 4 demi-groupes en parallèle dès août 2016. Grâce aux investissements consentis par la Commune de Peseux et de l'éorén, tout a pu être installé dans les temps.

**Pour le Centre de la Côte, ressources humaines :**

Les retraité-e-s en août 2015 :

- Mme Juillerat Françoise
- Mme Kaeser Françoise
- M. Schaeffer André
- M. Cattin Pierre-André
- M. Gaberell Jean-Michel
- M. Maurer Denis
- M. Nadig Silvio

Les jubilaires (20 ans d'activité), fêtés en juin 2015 :

- Mme Guillod Anne
- Mme Linder Delphine
- Mme Losey Sandrine
- Mme Schmid Myriam
- Mme Invernizzi Angela
- M. Kuenzi Nicolas
- M. Jourdain Yvan

Les démissions et départs pour août 2015 :

- Mme Baltensberger Angela
- Mme Van der Hout Coralie
- Mme Guye Maria-Luisa
- Mme Tavel Tiffany

Les nominations, avec effet en août 2015 :

- Mme Calame Elodie
- Mme Lüthi Cindy
- Mme Cruciato Melissa

Les enseignant-e-s en congé pour 2015-2016 :

- Mme Roux Jocelyne

Le directeur  
  
Enzo Offredi



# CONSEIL INTERCOMMUNAL DE L'ÉORÉN

## Rapport d'activités 2016

### 1. Composition

---

Nom, prénom	Parti politique	Fonction
Fallet Mary-Claude	PLR	Membre
Pellissier Anne-Christine	CC	Membre

### 2. Nombres de séances

---

3 séances : 22 mars, 18 octobre et 20 décembre 2016.

### 3. Sujets traités

---

#### 3.1. Comptes 2015

---

Les comptes 2015 ont été adoptés et déchargés à été donnée au Comité scolaire en date du 22 mars 2016.

L'exercice 2015 présente des charges pour un montant total de CHF 93'949'911.55. Il est inférieur au budget de 1.91%, soit de CHF 1'825'721.40. Les revenus sont supérieurs aux prévisions de 6,58 %, soit CHF 2'038'367.45, notamment par le revenu de la subvention cantonale ordinaire supérieur aux prévisions budgétaires.

Le coût net par élève par cycle s'élève à :

Cycle 1 CHF 7'227,30

Cycle 2 CHF 8'617.40

Cycle 3 CHF 10'894.25

Coût moyen CHF 8'810.10

Une demande de crédit d'engagement pour l'aménagement de salles spéciales dans différents collèges, ainsi qu'une demande de crédit pour l'acquisition d'un bus scolaire ont été acceptés.

#### 3.2. Budget 2017

---

Le budget 2017 a été examiné et adopté lors de la séance du 18 octobre 2016.

Le coût/élève au budget 2017 se présente de la manière suivante :

Cycle 1 : CHF 7'584.40

Cycle 2 : CHF 8'773.50

Cycle 3 : CHF 11'864.10

La réunion s'est terminée par la présentation du projet définitif du complexe de Vigner à St-Blaise.

### 3.3. Séance du 20 décembre 2016

---

Demande de dédommagement de la Commune du Landeron pour la transformation de locaux en salles spéciales au Centre scolaire des Deux Thielles pour CHF 427'000.- et de la Commune de St-Blaise pour CHF 31'256'000.- pour la construction des collèges de Vigner (assainissement du collège existant et construction de trois nouveaux collèges).

## 4. Décisions importantes

---

### 4.1. Démission de la Commune de Val-de-Ruz du Syndicat intercommunal de l'éorén

---

Lors de sa séance du 22 mars 2016, le Conseil intercommunal a pris acte de la démission de la Commune de Val-de-Ruz du Syndicat intercommunal au **31 décembre 2017**.

Savagnier, le 8 juin 2017

Au nom du Conseil intercommunal de  
l'ÉORÉN  
La déléguée  
Fallet Mary-Claude